



ASSEMBLÉE NATIONALE

QUÉBEC

Place aux citoyens

Le phénomène de l'itinérance au Québec

Mandat d'initiative

Document de consultation

JUIN 2008



COMMISSION DES
AFFAIRES SOCIALES



www.assnat.qc.ca



ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

Place aux citoyens

Le phénomène de l'itinérance au Québec

Mandat d'initiative

Document de consultation

JUIN 2008

COMMISSION DES
AFFAIRES SOCIALES



www.assnat.qc.ca

Publié par le Secrétariat des commissions
de l'Assemblée nationale du Québec
Édifice Pamphile-Le May
1035, des Parlementaires, 3^e étage
Québec (Québec) G1A 1A3

Pour tout renseignement complémentaire sur les travaux de la Commission des affaires sociales, veuillez vous adresser à la secrétaire de la Commission, M^{me} Anik Laplante, à l'adresse indiquée ci-dessus ou encore par:

Téléphone : 418 643-2722

Télécopie : 418 643-0248

Courrier électronique : cas@assnat.qc.ca

Vous trouverez ce document dans la section « Travaux parlementaires » du site Internet de l'Assemblée nationale : www.assnat.qc.ca

Dans ce texte, le masculin englobe les deux genres et est utilisé pour alléger le texte.

LA COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

La Commission des affaires sociales est l'une des onze commissions parlementaires permanentes de l'Assemblée nationale du Québec. Elle a compétence en matière de services sociaux et communautaires, de sécurité du revenu, de santé, de famille et de condition féminine. La Commission peut, en vertu de son pouvoir d'initiative, étudier toute matière d'intérêt public dans ses champs de compétence.

Le président

M. Geoffrey Kelley (Jacques-Cartier)

Le vice-président

M. Bernard Drainville (Marie-Victorin)

Les membres

M. Stéphane Bergeron (Verchères)
M. Éric Caire (La Peltrie)
M. Russell Copeman (Notre-Dame-de-Grâce)
M. Éric Dorion (Nicolet-Yamaska)
M^{me} Maryse Gaudreault (Hull)
M^{me} Linda Lapointe (Groulx)
M^{me} Lisette Lapointe (Crémazie)
M^{me} Lucille Méthé (Saint-Jean)
M. Gerry Sklavounos (Laurier-Dorion)
M^{me} Stéphanie Vallée (Gatineau)

M. Nicolas Girard (Gouin) et M. Martin Lemay (Sainte-Marie – Saint-Jacques) participent également aux travaux de la Commission dans le cadre de ce mandat.

Secrétaire de la Commission

M^{me} Anik Laplante

Agents de recherche

M^{me} Hélène Bergeron, Division de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale
M. Bertrand Nadeau, Division de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale

Collaboratrice

M^{me} Norma Drolet, consultante

Technicienne en information

M^{me} Danielle Simard, Division de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale

Agente de secrétariat

M^{me} Claire Vigneault, Direction du secrétariat des commissions

MOT DU PRÉSIDENT

Itinérance : le mot même évoque les personnes les plus démunies de la société, celles pour qui l'expression « exclusion sociale » prend tout son sens. Dans une société aussi prospère que la nôtre où l'État assure un filet de sécurité sociale à tous ses citoyens, la présence d'itinérants dans nos rues nous interpelle. Les membres de la Commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale sont préoccupés par la situation des personnes itinérantes au Québec et entendent participer activement à l'important débat public sur la question, qui se doit d'avoir lieu. En effet, la Commission des affaires sociales a adopté le 29 avril dernier, à l'unanimité de ses membres provenant des trois formations politiques représentées à l'Assemblée nationale, un mandat d'initiative sur le phénomène de l'itinérance au Québec.

Ce mandat donnera lieu à des consultations particulières à l'automne 2008 durant lesquelles la Commission entendra différents organismes, dont des organismes communautaires au service des personnes itinérantes. Les membres de la Commission souhaitent profiter de cette occasion pour en visiter un certain nombre, afin de constater sur place la gamme de services offerts à cette partie de la population, ainsi que les solutions mises en œuvre pour prévenir et contrer le phénomène. Enfin, et puisque ce mandat leur est dédié, la Commission désire par dessus tout rencontrer des personnes en situation d'itinérance ou l'ayant été, afin de permettre à cette partie de la population, souvent privée de voix, de rencontrer des élus et de s'exprimer sur sa propre réalité.

Tous les citoyens seront invités à participer au débat par l'intermédiaire d'une consultation en ligne qui se tiendra sur le site Internet de l'Assemblée nationale parallèlement aux auditions publiques. Fait rare, celles-ci se dérouleront en partie à l'extérieur de l'hôtel du Parlement à Québec, soit dans les villes de Montréal, de Gatineau et de Trois-Rivières. Cette décision traduit le souci constant des parlementaires de rapprocher les citoyens de leur institution démocratique. Cela permettra également aux membres de la Commission de constater par eux-mêmes les réalités vécues dans les différentes régions.

D'abord un problème urbain limité à la métropole, l'itinérance s'étend désormais à plusieurs régions du Québec. Les différents intervenants du milieu font un inquiétant constat : l'itinérance prend de l'ampleur, le phénomène se diversifie et se complexifie. À nous tous, parlementaires, intervenants, citoyens, de trouver les solutions pour prévenir et enrayer ce phénomène si complexe, dont la pauvreté n'est pas l'unique cause.

Les membres de la Commission des affaires sociales remercient tous ceux et celles qui prendront de leur temps pour participer à ses travaux, afin que l'itinérance soit et demeure au cœur des préoccupations de notre société.

Geoffrey Kelley

Député de Jacques-Cartier et
président de la Commission des affaires sociales

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	1
1. DÉFINITION ET AMPLEUR.....	3
2. POPULATIONS TOUCHÉES	5
3. FACTEURS EXPLICATIFS ET PROBLÉMATIQUES.....	7
4. SITUATION À MONTRÉAL ET DANS LES AUTRES RÉGIONS	9
5. PRINCIPAUX ACTEURS ET SERVICES OFFERTS.....	11
Les interventions gouvernementales et municipales	11
➤ Le gouvernement fédéral	11
➤ Le gouvernement du Québec.....	12
➤ Les municipalités	14
Les interventions des organismes communautaires	14
6. PERSPECTIVES ET SOLUTIONS ENVISAGEABLES	17
CONCLUSION	19
ÉLÉMENTS DE RÉFLEXION	19
BIBLIOGRAPHIE	23

INTRODUCTION

Même si le phénomène de l'itinérance n'est pas nouveau au Québec, il n'existe pas de données à jour permettant d'en dresser un portrait bien documenté. Toutefois, les intervenants du milieu affirment qu'il s'est transformé au cours des années. Le phénomène aurait pris de l'ampleur dans les grandes villes; il toucherait aussi de plus petites municipalités. Il serait marqué par une diversification des groupes concernés et une détérioration des conditions de vie des personnes sans abri.

Chose certaine, la question de l'itinérance peut de moins en moins échapper au débat public. Les problèmes complexes qu'elle soulève doivent être regardés de près afin de proposer des solutions et de les réaliser pour éliminer sa chronicité et prévenir son développement.

En effet, les personnes en situation d'itinérance posent le défi de l'inclusion sociale et de l'exercice de la citoyenneté. Le phénomène de l'itinérance soulève toute la question de la responsabilité de la société de donner à tous les citoyens le droit de vivre dans des conditions humainement acceptables. Pour reprendre les mots de Reva Gerstein¹, « la véritable mesure de la civilisation ne repose pas sur la splendeur de nos villes mais sur la façon dont nous prenons soin de nos membres les plus vulnérables ».

Comme nous le verrons dans ce document de consultation, il semble bien que des efforts supplémentaires et de nouvelles façons de faire s'imposent pour aider nos concitoyens à se sortir de l'itinérance. Ce document a, en effet, été préparé pour alimenter la réflexion sur ce phénomène. D'abord, il définit succinctement ce qu'est l'itinérance et fournit les quelques données disponibles sur son ampleur au Québec.

Après avoir présenté les populations touchées, il aborde les facteurs explicatifs et les problématiques propres à ce phénomène. Il passe brièvement en revue la situation à Montréal et dans les autres régions. Il décrit ensuite les interventions des principaux acteurs et les services offerts, pour finir sur les perspectives et les solutions envisageables au phénomène de l'itinérance.

¹ Reva Gerstein est présidente et fondatrice d'un centre de crise offrant des services d'intervention d'urgence aux adultes de Toronto aux prises avec des problèmes de santé mentale.

1. DÉFINITION ET AMPLEUR

Divers travaux de recherche sur l'itinérance ont été effectués ces dernières décennies. Parmi ceux-ci, les études du Collectif de recherche sur l'itinérance, la pauvreté et l'exclusion sociale (CRI) de l'UQAM ont mené à des avancées importantes dans la compréhension du phénomène et dans la mise à jour des solutions envisageables². Plus récemment, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), en collaboration avec ses partenaires institutionnels et communautaires, a effectué des travaux sur la question dans le but d'établir un cadre de référence sur l'itinérance au Québec.

Pour bien comprendre le problème de l'itinérance, il importe d'abord de le définir. Selon les chercheurs du CRI, il n'existe pas de consensus sur la définition du phénomène et sa description répond davantage à une construction sociologique qu'à une désignation administrative. Le groupe de partenaires réuni pour établir le cadre de référence du MSSS a décrit la personne en situation d'itinérance ainsi : « n'a pas d'adresse fixe, de logement stable, sécuritaire et salubre, à très faible revenu, avec une accessibilité discriminatoire à son égard de la part des services, avec des problèmes de santé physique, de santé mentale, de toxicomanie, de violence familiale ou de désorganisation sociale et dépourvue de groupe d'appartenance stable³ ».

L'itinérance se diversifie. Trois différents types sont généralement reconnus :

- ✓ **L'itinérance situationnelle**, qui se rapporte aux personnes momentanément sans logement alors qu'elles ont généralement un toit;
- ✓ **L'itinérance cyclique**, qui fait référence aux personnes qui vont et viennent entre un logement et la rue;
- ✓ **L'itinérance chronique**, la plus visible, qui concerne les personnes qui n'ont pas eu de logement stable depuis une longue période de temps. -

Il est difficile de chiffrer l'ampleur de l'itinérance. La dernière tentative en ce sens a été réalisée en 1998-1999⁴. Selon ces données, sur les 28 314 personnes différentes ayant fréquenté une ressource à Montréal, 12 666 avaient été sans domicile fixe au cours des 12 derniers mois. À Québec, on dénombrait 11 295 individus parmi lesquels 3 589 étaient sans domicile fixe dans la dernière année.

Montréal est de loin la ville la plus touchée par le phénomène au Québec. Les ressources et les services y sont, certes, mieux organisés, mais demeurent insuffisants. À titre d'exemple, la Mission Old Brewery mentionnait, dans son rapport annuel 2006-2007, un nombre total de

² Les constats et pistes de solution contenus dans ce document s'appuient largement sur ces travaux.

³ La définition du Comité des sans-abri de la ville de Montréal en 1987, reprise par le Comité interministériel sur l'itinérance en 1993, incluait la notion de « durée de 60 jours sans abri ».

⁴ L. Fournier, sous la dir. de, *Enquête auprès de la clientèle des ressources pour personnes itinérantes des régions de Montréal-Centre et de Québec, 1998-1999*, Sainte-Foy, Institut de la statistique du Québec, 2001, 2 vol.

1 037 nouveaux clients. Quant à la Maison du père, un autre refuge montréalais, elle accueille 60 nouveaux clients par mois en 2008⁵.

Des études récentes ont démontré que le phénomène serait en augmentation et gagnerait de plus en plus les régions⁶. C'est le cas, entre autres, des régions de Québec, de la Montérégie, des Laurentides, de Lanaudière et de Laval.

Chercheurs, décideurs et intervenants reconnaissent que le phénomène s'intensifie et qu'il présente un visage plus jeune, plus diversifié et plus complexe.

Éléments de réflexion :

1. La difficulté de cerner l'ampleur du phénomène de l'itinérance au Québec entrave-t-elle une action publique efficace?
2. La dernière étude pour évaluer le phénomène de l'itinérance a été réalisée en 1998-1999. Croyez-vous qu'il est nécessaire de faire un nouvel exercice de dénombrement, en tenant compte de critères spécifiques pour chaque région?
3. Seriez-vous en mesure de participer, le cas échéant, à l'effort de collecte de données? Si non, quels seraient les obstacles à cet exercice?
4. Croyez-vous que le gouvernement devrait prendre des moyens pour enrayer l'itinérance chronique? Si oui, avez-vous des moyens à proposer? Si non, pourquoi?

⁵ D'après les renseignements obtenus auprès de l'organisme.

⁶ D. Laberge, sous la dir. de, *L'errance urbaine*, Sainte-Foy, Éditions MultiMondes, 2000, 439 p. (Collection la santé et le bien-être); S. Roy, R. Hurtubise et M. Rozier, « Itinérance en Montérégie : comprendre le phénomène et identifier les besoins », *Les cahiers du CRI*, Montréal, UQAM, Groupe de recherche sur l'itinérance, la pauvreté et l'exclusion sociale, 2003, 170 p.; P. Carle et L. Bélanger-Dion, *Rapport de recherche sur la population itinérante et sans domicile fixe des Laurentides*, Saint-Jérôme, CLSC-CHSLD des Trois-Vallées, 2003, 119 p.; L. Tassé, *Exclusion sociale, itinérance et errance dans la région de Lanaudière : ces enfants et ces adultes, des périlleux voyages*, Montréal, INRS Urbanisation, culture et société, 2003, 217 p.; J.-P. Fortin, *L'itinérance à Laval : état de situation 2000*, Laval, Régie régionale de la santé et des services sociaux de Laval, 2000, 33 p.

2. POPULATIONS TOUCHÉES

Les **hommes** représentent encore aujourd'hui le groupe d'itinérants le plus important. Toutefois, même si le cliché du vieil alcoolique couché sur un banc public demeure d'actualité, le phénomène de l'itinérance s'est élargi et s'est diversifié. Désormais, il touche aussi les femmes, les jeunes et les Autochtones. De plus, même si les itinérants ont souvent recours aux abris et refuges des centres-villes, on en retrouve encore dans des lieux publics comme les parcs, les centres commerciaux et les endroits isolés.

Les recherches démontrent que la proportion de **femmes** parmi les personnes en situation d'itinérance est en croissance. Leur parcours se différencie de celui des hommes sous certains aspects, par exemple, en matière de violence conjugale. Selon l'étude de 1998-1999, elles composaient 28 % des personnes en situation d'itinérance à Montréal contre 37 % à Québec.

La proportion de mineurs et de **jeunes** adultes serait également à la hausse. Souvent passagère, leur présence dans la rue s'explique, entre autres, par la violence familiale, les placements répétitifs, les ruptures familiales, la négligence et la toxicomanie. Selon une étude publiée en 2004⁷, « les jeunes de la rue sont une population difficile à rejoindre. Ils sont exclus des enquêtes fondées sur le lieu de résidence ou le milieu scolaire en raison de l'instabilité de leurs conditions de vie et de leur interaction limitée avec le système d'éducation. Ils sont marginalisés sur le plan financier et social à cause de leur âge, de leur état de sans-abri et de leur manque d'instruction et de compétences professionnelles ». En 2007, selon une étude publiée par l'Agence de la santé publique du Canada⁸, sur 4 728 jeunes de la rue au Canada, le ratio garçons/filles s'établissait à deux contre un pour l'ensemble des années analysées et 30 % des participants étaient d'origine autochtone.

Au Québec, on estime à 37 % le nombre d'**Autochtones** qui vivent hors de leur communauté d'origine. Il n'existe pas de données sur le pourcentage de ceux qui vivent des difficultés d'adaptation. Val-d'Or, reconnue comme un modèle d'intégration des Autochtones, est un des principaux pôles d'attraction de la population autochtone. Montréal accueille la plupart de ceux qui vivent en centre urbain⁹.

Le projet de plan d'action intersectoriel en itinérance de Montréal 2007-2012 mentionne que « le phénomène de l'itinérance des personnes autochtones est de plus en plus visible à Montréal. Une réflexion doit être amorcée sur les approches les plus adaptées au regard des expériences acquises avec cette population ».

⁷ É. Roy et coll., « Mortality in a Cohort of Street Youth in Montreal », *The Journal of American Medical Association*, août 2004, vol. 292.

⁸ Agence de la santé publique du Canada, *Les jeunes de la rue au Canada et l'utilisation de substances : constatations découlant de la surveillance accrue des jeunes de la rue au Canada, 1999-2003* [En ligne]. [<http://www.phac-aspc.gc.ca/sti-its-surv-epi/report07/sum-fra.html>].

⁹ Regroupement des centres d'amitié autochtones, *Portrait de la littérature dans le Mouvement des centres d'amitié autochtones du Québec*, [Wendake], 2008, 53 p.

Éléments de réflexion :

5. Quelles sont les populations les plus touchées par le phénomène de l'itinérance dans votre région?
6. Pensez-vous que les services offerts sont adaptés aux besoins des populations de votre région?

3. FACTEURS EXPLICATIFS ET PROBLÉMATIQUES

L'itinérance présente de multiples visages. Les recherches et les travaux en ce domaine, notamment ceux du CRI, conviennent de la dimension multifactorielle du phénomène. Trois grands facteurs explicatifs sont observés, auxquels sont associés quatre types de problèmes¹⁰.

1. Les **facteurs de nature structurelle** : ils concernent l'appauvrissement, la crise du logement et la faiblesse de revenu. Ces facteurs contribuent à la précarité et à la vulnérabilité des personnes. Malgré les efforts consentis par le gouvernement du Québec, l'offre de logement avec un soutien communautaire demeure insuffisante pour répondre aux besoins. De plus, le financement requis pour les services de soutien communautaire est déficient et n'arrive pas toujours au bon moment, mettant ainsi la réalisation de certains projets en péril. Enfin, les promoteurs de projets de logements sociaux sont parfois en présence de ce qu'il est convenu d'appeler le syndrome du « pas-dans-ma-cour ».
2. Les **facteurs de nature individuelle** : ils renvoient à des situations telles que les problèmes relationnels, les conflits familiaux ou le divorce, la violence, les abus sexuels, les placements répétés en centre d'accueil ou en maison d'hébergement. Ces problèmes, lorsqu'ils sont combinés à d'autres facteurs, peuvent fragiliser la personne au point d'ouvrir le chemin menant à la rue. Cela est particulièrement vrai des personnes isolées, en rupture avec leur milieu d'appartenance. Selon certaines études¹¹, entre 50 % et 75 % des jeunes de la rue auraient eu des contacts avec les services de la Direction de la protection de la jeunesse.
3. Les **facteurs de nature institutionnelle** : ils font intervenir des facteurs comme la désinstitutionnalisation, la non-institutionnalisation, la judiciaireisation, la criminalisation et l'éclatement-reconfiguration de la famille. La vague de fermetures d'hôpitaux psychiatriques dans les années 1990 a contribué à modeler le profil des personnes de la rue dans les grandes villes, en particulier à Montréal. Plus récemment, nous assistons à une augmentation de la judiciaireisation des personnes en situation d'itinérance. L'augmentation du nombre de contraventions pour des infractions dans l'espace public a pour effet d'augmenter le nombre et la durée des séjours en prison. La cohabitation des citoyens et des personnes itinérantes est source de plus grandes tensions, l'équilibre urbain s'en trouvant fragilisé.

¹⁰ S. Roy, et C. Grimard, *L'itinérance : une question complexe. Survol de la littérature scientifique*, Montréal, [Agence de la santé et des services sociaux de Montréal], septembre 2006, 41 p.

¹¹ J. Powers, et autres, « Maltreatment Among Runaway and Homeless Youth », *Child Abuse and Neglect*, vol. 14, n° 1, 1990, p. 87-98; M. Kennedy, « Homeless and Runaway Youth Mental Health Issues: No Access to the System », *Journal of Adolescent Health*, vol. 12, n° 7, 1991, p. 576-579; P. Shane, « A Sample of Homeless and Runaway Youth in New Jersey and Their Health Status », *Journal of Health and Social Policy*, vol. 2, n° 4, p. 73-82; M. Robert, R. Pausé et L. Fournier, « Factors associated with Homelessness of adolescents Under Supervision of the Youth Protection System », *Journal of Adolescence*, vol. 28, 2005, p. 215-230.

À ces facteurs sont associés quatre types de problèmes :

1. La **santé physique** : les itinérants souffrent très souvent de problèmes de santé physique reliés à leur mode de vie, dont ceux résultant de leurs nombreux déplacements, des excès de la température et de l'absence de conditions d'hygiène adéquates.
2. La **santé mentale** : on estime que de 30 % à 40 % de la population itinérante a des problèmes de santé mentale et que 10 % souffre de maladies mentales sévères et persistantes¹².
3. La **dépendance à l'alcool ou aux drogues** : l'alcoolisme et la toxicomanie sont largement associés à la vie itinérante. Ils peuvent être l'explication principale, la conséquence ou encore un facteur aggravant de la condition de la personne en situation d'itinérance. L'étude de 1998-1999 révèle que 46 % de cette population a un problème de consommation¹³. Les intervenants du milieu soulignent que le jeu pathologique est un problème de plus en plus répandu parmi les personnes en situation d'itinérance.
4. Les **problèmes découlant de la judiciarisation** : il est connu que l'augmentation de mesures d'infraction dans les espaces publics, conjuguée aux infractions reliées à la mendicité, à la prostitution ou à la vente de drogue constituent des facteurs aggravants ayant pour effet d'accroître la judiciarisation des personnes en situation d'itinérance.

Les facteurs explicatifs combinés aux problèmes qui y sont associés donnent la mesure de la complexité des défis que les intervenants affrontent quotidiennement : pas d'adresse fixe, très souvent pas de carte d'assurance maladie et pas d'argent. Pourtant, c'est dans la capacité de prendre en compte l'ensemble de ces problèmes que résident les solutions les plus appropriées.

Éléments de réflexion :

7. Pouvez-vous donner des exemples de mesures qui ont été prises au Québec ou à l'étranger et qui ont donné des résultats positifs en matière d'itinérance?
8. Étant donné qu'entre 50 % et 75 % des jeunes de la rue auraient eu des contacts avec la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ), quelle forme d'aide les jeunes de 18 ans, qui ont cessé d'être sous la supervision de la DPJ, devraient-ils recevoir pour éviter qu'ils se retrouvent dans la rue?

¹² J. Frankish, S. Hwang et D. Quantz, « Homelessness and Health in Canada: Research Lessons and Priorities », *Canadian Journal of Public Health*, vol. 96, n° mars-avril 2005, p. S23-S29; S. W. Hwang, J. R. Dunn, « Homeless People », dans S. Galea et D. Vlahov, éd., *Handbook of Urban Health. Populations, Methods and Practice*, NYC, Springer, 2005, p. 19-41; W. Breaky, « Mental Illness and Health », dans D. Levinson, éd., *Encyclopedia of Homelessness*, Thousand Oaks, SAGE Publications, 2004, p. 383-387; M. Burt et autres, *Helping America's Homeless*, Washington, Urban Institute Press, 2001, 363 p.; Santé Canada, *Les personnes atteintes de maladies mentales et le système de justice pénale : programmes communautaires et innovateurs, 1995* Ottawa, Approvisionnement et Services Canada, 1995. Rapport préparé par Carol Milstone.

¹³L. Fournier, *op. cit.*

4. SITUATION À MONTRÉAL ET DANS LES AUTRES RÉGIONS

Malgré de fortes différences régionales dans l'amplitude du phénomène de l'itinérance, on observe des caractéristiques communes chez les personnes en situation d'itinérance, peu importe où elles se trouvent.

Montréal se caractérise par une forte concentration de personnes en situation d'itinérance chronique. Si les ressources y sont plus nombreuses, la pression sur celles-ci y est plus forte et les coûts du système y sont en conséquence plus élevés. Le phénomène est maintenant visible non seulement dans le centre-ville, mais dans certains quartiers plus éloignés.

La métropole accueille aussi des itinérants en provenance d'autres régions. En outre, la saison estivale est propice à la venue de jeunes de Montréal et d'ailleurs en quête d'expériences nouvelles. En 2003, Céline Bellot, chercheuse au Centre international de criminologie comparée de l'Université de Montréal, rapporte, dans ses travaux de recherche sur les jeunes de la rue, « qu'il importe d'accompagner cette errance estivale pour prévenir sa chronicité¹⁴ ».

À **Québec**, le phénomène de l'itinérance est aussi observable. À ce sujet, le Plan d'action communautaire en itinérance de la région de la Capitale-Nationale de septembre 2007 indique « que la majorité des organismes [du] territoire ont identifié que les personnes qu'elles desservent sont en situation d'itinérance situationnelle ou épisodique. De plus, une proportion significative de personnes serait inscrite dans le cycle de l'itinérance chronique ».

L'itinérance touche également d'autres villes au Québec. Des services sont déjà en place pour faire face aux différents problèmes. Dans le cadre du programme fédéral Initiative de partenariats en action communautaire (IPAC)/Initiative de partenariats de lutte contre l'itinérance (IPLI)¹⁵ implanté au Québec en 2001, 11 régions ont bénéficié du programme de financement, soit Montréal, Québec, Laval, Lanaudière, Outaouais, Montérégie, Laurentides, Estrie, Trois-Rivières et Drummondville, Chaudière-Appalaches et Saguenay.

À cet égard, la documentation entourant la mise en place des plans régionaux d'action concertée de lutte à l'itinérance 2007-2009 élaborés dans le cadre du programme IPLI fournit des données sur la situation de l'itinérance en région. À titre d'exemples :

- ✓ En **Outaouais**, selon les intervenants, on assisterait à une augmentation du nombre d'itinérants. Il s'agit ici non seulement de personnes seules aux prises avec de multiples problèmes, mais aussi de familles, de jeunes, de femmes et d'ainés. La pénurie de logements et les loyers élevés en seraient la principale cause. En effet : « La situation frontalière entre Ottawa et Gatineau amène un déplacement de population vers l'Outaouais où les loyers sont moins coûteux, bien qu'à la hausse, ce qui accentue l'effet de rareté des logements. » Pour subvenir aux besoins des ménages à faible revenu,

¹⁴ C. Bellot, « Les jeunes de la rue : disparition ou retour des enjeux de classe? ». *Lien social et politique*, RIAC, n° 49, 2003, p. 173-182.

¹⁵ La partie de la section 5 portant sur le gouvernement fédéral fournit plus d'explications sur ces programmes.

principalement en ameublement et en vêtements, l'Entraide familiale de l'Outaouais a doublé ses activités depuis 2001.

- ✓ À **Trois-Rivières**, on parle de « croissance, complexification et diversification du phénomène; la situation persiste au fil des ans et il est possible de lutter efficacement pour prévenir son développement ». Selon le Centre Le Havre, un refuge d'urgence ouvert 24 heures par jour, 7 jours sur 7, la croissance de l'achalandage a été considérable au cours des 5 dernières années, avec une présence soutenue d'environ 20 % de femmes.
- ✓ À **Drummondville**, on apprend qu'historiquement, « nous observions une clientèle adulte masculine en situation d'itinérance, aujourd'hui nous constatons qu'il y a davantage de femmes, de jeunes, de personnes âgées et de familles. Ces individus se retrouvent principalement en situation d'itinérance cachée, en refuge d'urgence ou en situation de risque d'itinérance. Une partie de la clientèle rejointe se retrouve aussi à la rue ».
- ✓ À **Sherbrooke**, on peut lire que « les intervenants des différents milieux sont plus en mesure de reconnaître les situations d'itinérance parmi leurs usagers [...] Ces personnes présentent à la fois les trois caractéristiques suivantes : des difficultés majeures de stabilité au plan du logement; des difficultés à obtenir et/ou à utiliser des services adaptés, ce qui se traduit par une errance d'un service à l'autre et des conditions de vie marquées par la pauvreté, des problèmes de santé physique et/ou de santé mentale, violence, toxicomanie, etc. »

En résumé, plusieurs régions sont touchées par un phénomène d'itinérance cachée où la débrouillardise, le plan de sauvetage quotidien, l'utilisation ponctuelle de ressources de dépannage et l'aide d'un proche pallient l'instabilité résidentielle et le manque de ressources financières. Les grandes distances entre les villes, dans certaines régions, limitent le regroupement des personnes en situation d'itinérance, accentuant ainsi le caractère invisible du phénomène.

Élément de réflexion :

9. Pensez-vous que le phénomène de l'itinérance prend de l'ampleur dans votre région? Si oui, sur quelle base faites-vous cette affirmation?

5. PRINCIPAUX ACTEURS ET SERVICES OFFERTS

Une grande diversité de ressources communautaires et institutionnelles a été développée depuis plus de 30 ans au Québec en matière d'intervention dans le domaine de l'itinérance.

Toutefois, au regard de politiques visant le phénomène de l'itinérance, l'année 1987, déclarée Année internationale du logement des sans-abri par l'Organisation des Nations unies, a certes marqué un tournant majeur. Elle favorisa une mobilisation de nouveaux partenaires et posa les premiers jalons de concertation intersectorielle au Québec. Au cours de cette même année, la Société d'habitation du Québec (SHQ), en collaboration avec les municipalités, développa la formule de logements sociaux avec soutien communautaire pour les personnes sans abri. La Ville de Montréal adopta une politique de reconnaissance des sans-abri et mit sur pied le Comité des sans-abri de la ville de Montréal.

Les interventions dans le domaine de l'itinérance concernent en fait les deux ordres de gouvernement et les municipalités :

- Au Canada, la compétence dans le domaine social revient aux provinces. La lutte contre l'itinérance appartient ainsi, au premier chef, au gouvernement du Québec. C'est lui qui dispose de moyens pour assurer, notamment, des soins en santé et en services sociaux, un soutien au revenu, l'accès au logement et des solutions aux problèmes reliés à la judiciarisation.
- Néanmoins, le gouvernement fédéral intervient en vertu de son pouvoir de dépenser.
- Quant aux municipalités, elles ont aussi un rôle majeur à jouer dans leur champ de responsabilités, dont l'habitation, la sécurité publique et le développement social.

Les interventions gouvernementales et municipales

➤ **Le gouvernement fédéral**

En 1999, le gouvernement fédéral s'est intéressé à la situation des personnes sans abri dans les grandes villes canadiennes. À la suite de ces travaux, une entente Canada-Québec est intervenue en 2001 pour la mise en place de divers projets de services, d'installation d'hébergement et de soutien dans des régions du Québec.

Le financement fédéral de ces mesures s'est fait par l'entremise du programme IPAC qui, le 1^{er} avril 2007, a été reconduit par le programme IPLI, qui reprend sensiblement les mêmes priorités. Ce programme, sous la coresponsabilité du MSSS et du Secrétariat national des sans-abri du gouvernement fédéral, implique la participation de plusieurs acteurs institutionnels et communautaires. Il mobilise les régions du Québec les plus touchées par le phénomène. Un montant de plus de 150 millions de dollars a été octroyé à ce jour pour financer différents projets, conformément aux priorités établies par l'ensemble des partenaires des régions concernées.

Outre cette initiative, deux autres programmes fédéraux ont grandement contribué à l'amélioration de la situation des personnes sans abri. Il s'agit, d'une part, du programme Logement abordable dont les fonds utilisés au Québec dans le cadre du programme québécois de logement social et communautaire Accès-Logis permettent, depuis 2002, l'aménagement de chambres, de studios et de logements pour personne sans abri ou à risque de le devenir.

D'autre part, le Programme d'aide à la remise en état des logements (PAREL), contribue au montage financier du programme Rénovation Québec de la SHQ. Il permet notamment des interventions de mise en état ou de rénovation de maisons de chambres privées, tout en accordant le financement pour des projets de logements communautaires destinés aux sans-abri.

Ces trois programmes fédéraux, que sont IPLI, PAREL et le programme Logement abordable, arrivent à échéance en mars 2009.

➤ **Le gouvernement du Québec**

La Politique de santé et de bien-être du gouvernement du Québec a inscrit, en 1992, l'itinérance parmi les problèmes sociaux importants au Québec. Par ailleurs, la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, déposée en 2002, désigne le logement social comme point d'ancrage des demandes d'insertion des personnes en difficulté. Elle reconnaît l'augmentation de certains problèmes sociaux (violence, itinérance, dépendance à l'alcool et aux drogues) à l'origine de problèmes de santé. La Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, dans laquelle est inscrite la stratégie, énonce diverses actions pour renforcer le filet de sécurité sociale et économique. L'une d'elles consiste à « favoriser l'accès à un logement décent à un prix abordable par des mesures d'aide au logement ou par le développement du logement social, de même que par le renforcement du soutien communautaire aux personnes plus démunies socialement, dont les sans-abri¹⁶ ».

Le MSSS est le principal responsable du suivi du problème de l'itinérance au Québec, même si plusieurs ministères et organismes gouvernementaux interviennent dans ce domaine. Plus précisément, le réseau de la santé et des services sociaux est actif dans l'offre de services aux personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir. Les centres de santé et services sociaux (CSSS) de Montréal, de Québec, de Sherbrooke, de Gatineau et de Laval offrent des services d'intensité variable aux personnes en situation d'itinérance sur leur territoire. Le CSSS Jeanne-Mance de Montréal, anciennement le CLSC Centre-ville, fut le premier à se voir confier, en 1990, un mandat pour répondre aux besoins de ces personnes.

En 2003, l'itinérance n'a pas été retenue comme une priorité nationale dans le cadre de la réforme des services de santé et des services sociaux. Toutefois, l'introduction par le MSSS des notions de mise en réseau, de responsabilité populationnelle et de hiérarchisation des services permet de mieux cerner les besoins des personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir¹⁷. L'aide leur est ainsi offerte par l'entremise de programmes, dont : Santé physique, Santé mentale, Jeunes en difficulté, et Dépendances.

¹⁶ *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, L.R.Q., chapitre L-7, article 9, paragraphe 5.*

¹⁷ La mise en réseau s'est traduite par la création de réseaux locaux de services. L'approche populationnelle, dévolue désormais aux CSSS, exige de fonder l'intervention sur une analyse des besoins de la population sur chacun des territoires et de la contribution des services à sa santé et à son bien-être. Quant à la hiérarchisation des services, elle

Un cadre de référence en itinérance au Québec devrait être adopté prochainement, à la suite de travaux importants qui ont mobilisé des acteurs majeurs dans le domaine de l'itinérance, sous la responsabilité du MSSS. Ce cadre aura pour but de mieux cerner le phénomène dans les différentes régions du Québec, d'adopter des objectifs, de concevoir des actions structurantes pour prévenir et intensifier les interventions et mobiliser les réseaux concernés. De plus, un comité de travail interministériel a été créé pour travailler sur un plan d'action concernant l'itinérance¹⁸.

La SHQ a joué un rôle important en ce qui concerne le volet habitation. Malgré le retrait du gouvernement fédéral en 1994 du champ du logement social, le Québec, avec la Colombie-Britannique, bien que plus modestement, a maintenu le cap pour offrir des programmes de logement social répondant à des besoins impérieux. Plusieurs projets structurants ont été réalisés en concertation avec d'autres partenaires. Le logement social avec soutien communautaire s'est érigé avec force pour les personnes sans adresse fixe ayant de multiples problèmes.

À cet égard, le protocole établi en 2002 entre la Ville de Montréal, l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, la SHQ et le ministère des Affaires municipales et de la Métropole pour assurer le financement du soutien communautaire à des logements sociaux fut une réussite. Il a, en outre, contribué à l'élaboration, en 2007, du Cadre de référence sur le soutien communautaire en logement social du gouvernement du Québec, auquel ont participé les principaux intervenants des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que ceux de l'habitation sociale et communautaire.

Certaines initiatives en employabilité du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, en collaboration avec des refuges et des maisons d'hébergement, permettent d'offrir un soutien à la gestion du revenu provenant de l'aide sociale pour les personnes sans adresse fixe. Ces ententes contribuent aussi au développement de mesures d'insertion en emploi. L'existence de journaux de la rue à Montréal (*L'itinéraire*) et à Québec (*La Quête*) est le résultat de ces initiatives.

Par ailleurs, les ententes entre le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et des organismes communautaires pour la mise sur pied d'un programme scolaire adapté à des jeunes de la rue, dans des lieux comme le Bon Dieu dans la rue à Montréal et la Maison Dauphine à Québec, constituent d'autres exemples d'initiatives intéressantes.

Mentionnons enfin que la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse a mis sur pied en 2005 un groupe de travail tripartite dans le but d'analyser la condition des personnes en situation d'itinérance dans l'espace public et de proposer des solutions durables. Les travaux ont donné lieu au dépôt d'un rapport en avril 2006¹⁹. Ce rapport

a comme objectif d'assurer l'accès lorsque la personne requiert un service spécialisé qui ne peut être donné à l'échelle locale. Les CSSS fournissent l'accès par l'intermédiaire d'ententes de services avec d'autres partenaires ou groupes qui donnent de tels services. Le but poursuivi est de faire l'arrimage entre les services donnés à l'échelle locale et les services spécialisés.

¹⁸ Ce comité de travail est composé du ministère de la Santé et des Services sociaux, du ministère des Affaires municipales et des Régions, du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, du ministère de la Sécurité publique, du ministère de la Justice, du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et de la Société d'habitation du Québec.

¹⁹ Cette démarche faisait suite à l'interpellation de la Commission par des organismes en itinérance afin qu'elle mène une enquête sur des allégations de discrimination à l'égard des personnes en situation d'itinérance à Montréal.

propose quelques projets, entre autres, en fait de réglementation du travail policier dans le métro de Montréal, de création d'une équipe sociale d'intervention en espace urbain et de solutions de rechange à l'incarcération ainsi que de formation initiale des policiers. À ce jour, une clinique juridique pour l'accompagnement des personnes en situation d'itinérance dans les étapes du processus judiciaire a été expérimentée à Montréal.

➤ **Les municipalités**

Le rapport annuel 2006 de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) mentionne certaines préoccupations des élus au regard des problèmes de pauvreté. L'UMQ poursuit son implication au sein du conseil d'administration du Fonds québécois d'habitation communautaire. Cet organisme sans but lucratif a pour mission de coordonner les efforts de tous les acteurs du monde de l'habitation afin de favoriser la réalisation et le maintien de logements communautaires de qualité à coût abordable. Toutefois, bien que certaines municipalités soutiennent les organismes par l'intermédiaire de leur secteur de développement social et communautaire, les données globales sur la nature de la contribution et l'ampleur du financement des municipalités pour soutenir les organismes œuvrant dans le domaine de l'itinérance sur leur territoire sont inexistantes.

La Ville de Montréal fait d'importants efforts pour venir en aide aux personnes en situation d'itinérance, que ce soit en matière de représentation, de développement social, d'espaces publics, d'habitation ou de sécurité publique. Pour donner suite à une recommandation de la Commission permanente du conseil municipal sur le développement culturel et la qualité du milieu de vie, qui a mené en avril 2008 une consultation publique sur l'itinérance²⁰, la Ville réclame une action urgente auprès des gouvernements pour contrer la chronicité du phénomène sur son territoire et pour soutenir des mesures visant la cohabitation harmonieuse entre tous ses citoyens.

La mise en place du projet de Plan d'action intersectoriel en itinérance 2007-2012 fait d'ailleurs partie des priorités de la Ville. Jusqu'à présent, la Ville de Montréal a fait preuve de dynamisme dans l'adoption de diverses mesures. Par exemple, le programme Accès-Logis, créé en 1997, a permis à Montréal de mettre en œuvre l'Opération 5 000 logements, dont un important volet – 611 unités – s'adressait aux personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir.

Les interventions des organismes communautaires

Plusieurs organismes communautaires s'occupent spécifiquement de l'itinérance. Le Réseau solidarité itinérance du Québec (RSIQ), créé en 1998, vise à soutenir et à représenter l'ensemble des régions autour de la question de l'itinérance par la consultation, la concertation et l'échange entre les régions. Ce réseau regroupe plus de 200 organisations communautaires au Québec, la plus ancienne étant le Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM) créé en 1974.

Les programmes IPAC/IPLI ont favorisé la mise sur pied de tables partenaires en itinérance visant la concertation et le maillage des ressources institutionnelles et

²⁰ La Commission a présenté 26 recommandations au conseil municipal.

communautaires dans plusieurs régions. Depuis l'entrée en vigueur de ces programmes, une panoplie de services a été développée pour la prévention du phénomène et pour offrir des réponses à l'urgence.

En fait, les organismes communautaires sont les pionniers dans l'offre de service d'urgence, immédiate et quotidienne aux itinérants. Les grands refuges sont bien connus : la Mission Old Brewery, la Mission Bon Accueil, la Maison du père à Montréal et la Maison de Lauberivière à Québec. Au fil du temps, ceux-ci ont développé des programmes d'accompagnement pour sortir les personnes de l'itinérance. Ainsi, un utilisateur ponctuel sera rapidement dirigé vers un programme, lui évitant de glisser vers l'itinérance chronique. À titre d'exemple, quelque 700 utilisateurs, hommes et femmes, ont bénéficié, en 2007-2008, du programme d'accompagnement l'Étape à la Mission Old Brewery.

Des organismes disposent de roulottes motorisées et sillonnent les rues des villes pour offrir un café et tendre la main. D'autres sont dans la rue à l'affût de personnes dans le besoin. Des ressources spécialisées ont pignon sur rue là où on retrouve la plus forte concentration de personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir. Des logements sociaux avec soutien communautaire s'installent dans différents quartiers.

Aux quatre coins du Québec, des organismes s'activent pour venir en aide aux jeunes de la rue par de l'hébergement d'urgence, de l'accompagnement, de la référence, des programmes scolaires, etc. Les ressources d'hébergement pour femmes sont également déployées dans toutes les régions. Le Refuge des jeunes à Montréal, La Piaule à Drummondville ou le Squat Basse-Ville à Québec sont des ressources de première ligne pour les jeunes en difficulté dans leurs régions.

Partout, les activités sont centrées principalement sur l'hébergement, la nourriture et le vêtement, la référence et l'accompagnement, le travail de milieu et la défense de droits. Elles sont pratiquées dans toutes les régions concernées par le problème, à des degrés variables, selon les besoins et selon les ressources disponibles.

Éléments de réflexion :

10. Quels sont les problèmes liés à la non-réurrence du financement des programmes d'aide à l'itinérance dans votre région?
11. Où les besoins de financement sont-ils les plus urgents?
12. Comment les gouvernements peuvent-ils s'assurer que les actions des organismes sont efficaces? Quels pourraient être les critères d'efficacité?
13. Pensez-vous que les responsables municipaux de votre région consacrent suffisamment d'efforts au phénomène de l'itinérance? Expliquez votre réponse.

6. PERSPECTIVES ET SOLUTIONS ENVISAGEABLES

Le phénomène de l'itinérance nécessite une multiplicité et une diversité de ressources qui appellent un travail de partenariat et de concertation. Les efforts de l'ensemble des milieux doivent être coordonnés et, dans cette optique, plusieurs proposent l'adoption d'une politique claire. Pour le moment, un cadre de référence en itinérance au Québec a été élaboré sous la responsabilité du MSSS. Ce cadre, dont l'adoption est attendue, vise à mobiliser les réseaux concernés, à soutenir une série de mesures pour renforcer la prévention, à agir sur les situations urgentes, à intensifier la réinsertion sociale et à améliorer les connaissances, la recherche et la formation dans ce domaine.

Les acteurs du milieu de l'itinérance insistent sur l'importance d'une approche gouvernementale globale et intersectorielle pour mener à bien leurs actions. En 2006, le RSIQ a adopté une plateforme de revendications intitulée *Pour une politique en itinérance* qui interpelle plusieurs ministères et services municipaux. Le Réseau réclame une politique québécoise en itinérance sur des questions touchant le revenu, le logement, l'éducation, la santé, etc. Il s'agit d'ailleurs de l'une des recommandations de la Commission permanente du conseil municipal sur le développement culturel et la qualité du milieu de vie de la Ville de Montréal à la suite des consultations mentionnées précédemment.

La Ville de Montréal appuie de plus le gouvernement québécois dans ses démarches auprès du gouvernement fédéral pour la reconduction de programmes ciblés s'adressant aux personnes en situation d'itinérance. Lors de la séance du 25 février 2008, le conseil municipal de Montréal appuyait la Fédération canadienne des municipalités dans sa quête d'un « engagement financier prévisible, soutenu et à long terme – pour la décennie 2008-2017 – du gouvernement fédéral et de la mise en place d'un plan d'action global et cohérent en matière d'habitation et de lutte à l'itinérance, offrant aux collectivités la souplesse voulue pour développer les solutions requises localement [...] ».

L'insuffisance du financement et, parfois, sa non-récurrance constituent un problème majeur pour le milieu communautaire travaillant auprès des personnes en situation d'itinérance, l'offre de services étant toujours assujettie à la fragilité du financement. Par exemple, pour les organismes communautaires ou les organismes sans but lucratif du domaine de l'habitation, cela représente un grave inconvénient puisqu'ils ne savent jamais à l'avance s'ils disposeront des fonds nécessaires pour la poursuite de leurs projets. L'insuffisance du financement pose de plus des problèmes de rétention et de formation du personnel, l'essoufflement se faisant sentir.

Le souci de la prévention doit demeurer au cœur des actions gouvernementales pour éviter l'émergence du phénomène de l'itinérance. Les ministères concernés doivent tenir compte, dans leurs différentes mesures, des risques liés à l'itinérance afin que personne ne se retrouve dans une telle situation au Québec.

Éléments de réflexion :

- 14.** De quelle manière les actions gouvernementales devraient-elles mettre l'accent sur la prévention? Quelles sont les mesures les plus prometteuses en termes de prévention de l'itinérance dans votre région? Est-ce que l'offre de logement social avec soutien communautaire est suffisante dans votre région?
- 15.** Quel serait, selon vous, un résultat satisfaisant de l'action gouvernementale en matière de réinsertion sociale?
- 16.** Pensez-vous que le phénomène de l'itinérance nécessite l'adoption d'une politique gouvernementale? Justifiez votre réponse.
- 17.** Quels devraient être les axes de cette politique?
- 18.** Pour s'assurer du suivi de la politique dans une perspective de concertation intersectorielle à long terme, quel type d'assise gouvernementale devrait être créé?
- 19.** Quels moyens devraient être proposés pour favoriser la concertation entre les intervenants des différents réseaux (santé et services sociaux, habitation, justice, éducation, emploi et sécurité du revenu)?
- 20.** Comment améliorer la formation des intervenants?

CONCLUSION

La Commission des affaires sociales voudrait, au terme de cette consultation, proposer des solutions réalistes et concrètes au problème de l'itinérance, des solutions structurantes et à long terme. Qu'il s'agisse d'aider les personnes en situation d'itinérance à se rapprocher de leur milieu d'appartenance, de développer des programmes de réinsertion sociale, de favoriser l'accès aux études, au marché du travail, d'augmenter l'offre de logement avec soutien communautaire, d'éviter de les judiciaireiser ou d'optimiser les ressources en place.

Elle a ainsi l'intention de formuler des recommandations et de les soumettre aux autorités compétentes. Elle souhaite surtout trouver des pistes d'action innovantes en vue de l'adoption d'une politique exemplaire sur l'itinérance.

Les quelques éléments que la Commission soumet à la réflexion n'épuisent évidemment pas toutes les dimensions liées à ce phénomène, qui touche toujours trop de citoyens. Aussi, le lecteur est invité à se pencher non seulement sur les pistes que la Commission a ouvertes, mais aussi sur toute autre question susceptible de préciser les contours d'une problématique de plus en plus lourde.

La Commission entend aussi mettre à profit la réflexion qui s'amorce pour appuyer les administrations publiques, les acteurs des différents réseaux et les citoyens dans leurs efforts pour prévenir et réduire l'itinérance.

ÉLÉMENTS DE RÉFLEXION

1. La difficulté de cerner l'ampleur du phénomène de l'itinérance au Québec entrave-t-elle une action publique efficace?
2. La dernière étude pour évaluer le phénomène de l'itinérance a été réalisée en 1998-1999. Croyez-vous qu'il est nécessaire de faire un nouvel exercice de dénombrement, en tenant compte de critères spécifiques pour chaque région?
3. Seriez-vous en mesure de participer, le cas échéant, à l'effort de collecte de données? Si non, quels seraient les obstacles à cet exercice?
4. Croyez-vous que le gouvernement devrait prendre des moyens pour enrayer l'itinérance chronique? Si oui, avez-vous des moyens à proposer? Si non, pourquoi?
5. Quelles sont les populations les plus touchées par le phénomène de l'itinérance dans votre région?
6. Pensez-vous que les services offerts sont adaptés aux besoins des populations de votre région?
7. Pouvez-vous donner des exemples de mesures qui ont été prises au Québec ou à l'étranger et qui ont donné des résultats positifs en matière d'itinérance?
8. Étant donné qu'entre 50 % et 75 % des jeunes de la rue auraient eu des contacts avec la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ), quelle forme d'aide les jeunes de 18 ans, qui ont cessé d'être sous la supervision de la DPJ, devraient-ils recevoir pour éviter qu'ils se retrouvent dans la rue?
9. Pensez-vous que le phénomène de l'itinérance prend de l'ampleur dans votre région? Si oui, sur quelle base faites-vous cette affirmation?
10. Quels sont les problèmes liés à la non-récurrence du financement des programmes d'aide à l'itinérance dans votre région?
11. Où les besoins de financement sont-ils les plus urgents?
12. Comment les gouvernements peuvent-ils s'assurer que les actions des organismes sont efficaces? Quels pourraient être les critères d'efficacité?
13. Pensez-vous que les responsables municipaux de votre région consacrent suffisamment d'efforts au phénomène de l'itinérance? Expliquez votre réponse.

14. De quelle manière les actions gouvernementales devraient-elles mettre l'accent sur la prévention? Quelles sont les mesures les plus prometteuses en termes de prévention de l'itinérance dans votre région? Est-ce que l'offre de logement social avec soutien communautaire est suffisante dans votre région?
15. Quel serait, selon vous, un résultat satisfaisant de l'action gouvernementale en matière de réinsertion sociale?
16. Pensez-vous que le phénomène de l'itinérance nécessite l'adoption d'une politique gouvernementale? Justifiez votre réponse.
17. Quels devraient être les axes de cette politique?
18. Pour s'assurer du suivi de la politique dans une perspective de concertation intersectorielle à long terme, quel type d'assise gouvernementale devrait être créé?
19. Quels moyens devraient être proposés pour favoriser la concertation entre les intervenants des différents réseaux (santé et services sociaux, habitation, justice, éducation, emploi et sécurité du revenu)?
20. Comment améliorer la formation des intervenants?

BIBLIOGRAPHIE

Bellot, C. « Les jeunes de la rue : disparition ou retour des enjeux de classe? », *Lien social et politique*, RIAC, n° 49, 2003 p. 173-182.

Breaky, W. « Mental Illness and Health », dans D. Levinson, éd., *Encyclopedia of Homelessness*, Thousand Oaks, SAGE Publications, 2004, p 383-387.

Burt, M., et autres. *Helping America's Homeless*, Washington, Urban Institute Press, 2001, 363 p.

Canada. Agence de la santé publique du Canada. *Les jeunes de la rue au Canada et l'utilisation de substances : constatations découlant de la surveillance accrue des jeunes de la rue au Canada, 1999-2003*, novembre 2007, [En ligne].
[<http://www.phac-aspc.gc.ca/sti-its-surv-epi/report07/sum-fra.html>].

Canada. Santé Canada. *Les personnes atteintes de maladies mentales et le système de justice pénale : programmes communautaires et innovateurs, 1995*, Ottawa, Approvisionnement et Services Canada, 1995. Rapport préparé par Carol Milstone.

Carle, P., et L. Bélanger-Dion. *Rapport de recherche sur la population itinérante et sans domicile fixe des Laurentides*, Saint-Jérôme, CLSC-CHSLD des Trois-Vallées, 2003, 119 p.

Fortin, J.-P. *L'itinérance à Laval : état de situation 2000*. Laval, Régie régionale de la santé et des services sociaux de Laval, 2000, 33 p.

Fournier, L., sous la dir. de. *Enquête auprès de la clientèle des ressources pour personnes itinérantes des régions de Montréal-Centre et de Québec, 1998-1999*, Sainte-Foy, Institut de la statistique du Québec, 2001 2 vol. (Collection la santé et le bien-être).

Frankish, J., S. Hwang et D. Quantz. « Homelessness and Health in Canada: Research Lessons and Priorities », *Canadian Journal of Public Health*, vol. 96, n° mars-avril 2005, p. S23-S29.

Hwang, S. W., et J. R. Dunn. « Homeless People », dans S. Galea et D. Vlahov, éd. *Handbook of Urban Health. Populations, Methods and Practice*, NYC, Springer, p 19-41.

Kennedy, M. « Homeless and Runaway Youth Mental Health Issues: No Access to the System », *Journal of Adolescent Health*, vol. 12, n° 7, 1991, p. 576-579.

Laberge, D., sous la dir. de. *L'errance urbaine*, Sainte-Foy, Éditions MultiMondes, 2000, 439 p.

Powers, J., et autres. « Maltreatment Among Runaway and Homeless Youth », *Child Abuse and Neglect*, vol. 14, n° 1., 1990, p. 87-98.

Québec. Commission des droits de la personne et de la jeunesse. Groupe de travail tripartite sur les personnes en situation d'itinérance, Montréal 25, avril 2006, 8 p. Rapport.

Québec. *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, L.R.Q., chapitre L-7*, Québec, Éditeur officiel du Québec, à jour au 15 mai 2008. [En ligne] [www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca].

Québec. Ministère de la Santé et des Services sociaux. *Cadre de référence en l'itinérance au Québec*, décembre 2007. [Document de travail].

Québec. Ministère de la Santé et des services sociaux et Société d'habitation du Québec. *Cadre de référence sur le soutien communautaire en logement social : une intervention intersectorielle de la santé et des services sociaux et de l'habitation*, 2007, 57 p.

Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec. *Portrait de la littératie dans le Mouvement des centres d'amitié autochtones du Québec*, [Wendake], 2008, 53 p.

Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal. *Commission parlementaire, plan d'action interministériel : la demande d'une politique en itinérance progresse*, 2 mai 2008. Communiqué de presse.

Réseau solidarité itinérance du Québec. *Pour une politique en itinérance : plateforme de revendications*, Montréal, 2006, 43 p.

Robert, M., R. Pauzé et L. Fournier. « Factors associated with Homelessness of adolescents Under Supervision of the Youth Protection System », *Journal of Adolescence*, vol. 28, 2005, p. 215-230.

Roy, É., et coll., « Mortality in a Cohort of Street Youth in Montreal », *The Journal of American Medical Association*, août 2004, vol. 292.

Roy, S., et C. Grimard. *L'itinérance : une question complexe. Survol de la littérature scientifique*, Montréal, [Agence de la santé et des services sociaux de Montréal], septembre 2006, 41 p.

Roy, S., R. Hurtubise et M. Rozier. « Itinérance en Montérégie : comprendre le phénomène et identifier les besoins », *Les cahiers du CRI*, Montréal, UQAM, Groupe de recherche sur l'itinérance, la pauvreté et l'exclusion sociale, 2003, 170 p.

Shane, P. « A Sample of Homeless and Runaway Youth in New Jersey and Their Health Status », *Journal of Health and Social Policy*, vol. 2, n° 4, 1991, p. 73-82.

Tassé, L. *Exclusion sociale, itinérance et errance dans la région de Lanaudière : ces enfants et ces adultes, des périlleux voyages*, Montréal, INRS Urbanisation, culture et société, 2003, 217 p.

Ville de Montréal. *Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 25 février 2008, 19 h*, 57 p.

Ville de Montréal. Commission du conseil municipal sur le développement culturel et la qualité du milieu de vie. *L'itinérance : des visages multiples, des responsabilités partagées*. Recommandations au conseil municipal adoptées en assemblée publique le 22 mai 2008, 5 p.

PLANS D'ACTION DES AGENCES DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX ADOPTÉS DANS LE CADRE DE L'INITIATIVE DES PARTENARIATS DE LUTTE CONTRE L'ITINÉRANCE (IPLI)

Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale. *Initiative des partenariats de lutte contre l'itinérance : mise à jour du Plan d'action communautaire en itinérance de la région de la Capitale-Nationale*, [Québec], septembre 2007, 16 p.

Agence de la santé et des services sociaux de Chaudière-Appalaches. *Plan communautaire de lutte contre l'itinérance de la région de la Chaudière Appalaches 2007-2009*, 5 octobre 2007, 41 p.

Agence de la santé et des services sociaux de l'Estrie. *Plan d'action communautaire sur l'itinérance : ville de Sherbrooke*, mise à jour 2007-2009, octobre 2007, 24 p.

Agence de la santé et des services sociaux des Laurentides. *Plan communautaire sur l'itinérance*, 5 octobre 2007, 44 p.

Agence de la santé et des services sociaux de Laval. *Plan communautaire 2007-2009 pour prévenir et réduire l'itinérance à Laval*, octobre 2007, 31 p.

Agence de santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec et les organismes de l'ARC de Drummondville. *Plan communautaire en itinérance de Drummondville*, septembre 2007, 17 p.

Agence de santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec et la Table de concertation en itinérance de Trois-Rivières. *Plan communautaire en itinérance de Trois-Rivières*, septembre 2007, 21 p.

Agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie. *Plan communautaire en itinérance 2007-2009*, Longueuil, octobre 2007, 50 p.

Agence de santé et des services sociaux de Montréal. *Entente concernant l'initiative de lutte contre l'itinérance, IPLI 2007-2009 : plan communautaire*, Montréal, 1^{er} octobre 2007, 23 p.

Agence de la santé et des services sociaux de l'Outaouais. *Plan d'action concerté de lutte à l'itinérance en Outaouais 2007-2009*, Gatineau, 19 octobre 2007, 44 p.

Agence de la santé et des services sociaux du Saguenay–Lac-Saint-Jean. *Plan régional d'action en itinérance 2007-2009*, 30 septembre 2007, 21 p.

SECRÉTARIAT DES COMMISSIONS

Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
3^e étage, bureau 3.15
Québec (Québec) G1A 1A3

Téléphone : 418 643-2722
Télécopieur : 418 643-0248
sec.commissions@assnat.qc.ca